

## **Les acteurs présents**

---

- Une trentaine d'habitants (Mons-en-Pévèle, Mérignies, Bersée, Faumont, Moncheaux) :
- Sont intervenus dans les échanges outre les habitants participant à l'Atelier :
  - o Le garant Bernard FERY, président de l'atelier
  - o Jean Louis CARLIER (RTE), à propos du projet
  - o Bruno RABIN (Bocage), à propos de la problématique paysagère
  - o Hervé BARRY (CRESGE), à propos des Ateliers locaux.

## **Intervention du garant**

---

- Rappel de la fonction du garant dans le processus de concertation.
- Le garant décide de présider cet atelier local suite aux dysfonctionnements suivants observés dans le processus de concertation :
  - La carte de référence avec l'emprise effective des alternatives de fuseaux a donné lieu à un flou dès les premières présentations lors de la commission Paysage du 28 juin. Sur juillet-août-septembre, des cartes et documents ont circulé avec des échelles et légendes différentes.
  - RTE a rencontré des acteurs locaux et communaux sur juillet et août. Ces rencontres ont suscité des interrogations et inquiétudes de la part de la population et des élus. Une motion a été votée par le Conseil municipal de Mons-en-Pévèle présentant un certain nombre d'exigences et de demandes.
  - La tenue des premiers ateliers locaux a montré la nécessité de clarifier le rôle de ces ateliers, leur organisation géographique et leur composition.
- Partant, le garant a émis plusieurs demandes auprès de RTE afin d'améliorer l'information du public :
  - disposer d'une version définitive de la carte de référence présentant les alternatives de fuseaux d'ici le 31 octobre,
  - faire apparaître sur le site internet de RTE<sup>1</sup> les informations relatives aux Ateliers locaux (rôle-feuille de route, composition, date des réunions, lieu, carte de référence des fuseaux...).
  - Le garant a également demandé à RTE d'examiner la question d'un délai supplémentaire pour la Concertation.
- Par ailleurs, le garant a décidé de consulter les maires et élus des communes de la Pévèle qui ont exprimé des exigences et demandes légitimes.

## **L'état d'esprit des participants**

---

Des habitants sont mécontents à l'égard du processus de concertation en cours. Ils déplorent le manque voire l'absence :

- de communication claire autour des fuseaux potentiels,
- de communication sur le déroulement de cette concertation.

Des inquiétudes notables sur :

---

<sup>1</sup> <http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com>

- L'utilité des ateliers locaux dans le processus de décisions,
- Le risque de dégradation du cadre de vie et d'une perte d'attractivité du territoire,
- Le risque d'une dévaluation des biens patrimoniaux induite par la présence de la ligne,
- Les conséquences sanitaires engendrées par la présence de la ligne.

Une grande majorité des participants présents ont manifesté leur forte opposition quant au projet de reconstruction de la nouvelle ligne.

## **Tour de table des avis et questions des participants**

---

Les habitants des communes de la Pévèle ont été invités à exprimer questions et remarques. D'abord, les participants ont posé de nombreuses questions relatives au projet lui-même.

### ***Pourquoi reconstruire la ligne actuelle, n'est-elle pas suffisante ?***

Plusieurs raisons énoncées par RTE :

- La ligne Avelin-Gavrelle actuelle est équipée d'un seul circuit à 400 000 volts. Elle ne répond plus à l'augmentation constante des flux d'électricité constatée tant dans le sens Avelin vers Gavrelle que dans le sens Gavrelle vers Avelin.
- La nécessité d'adapter le réseau à l'augmentation du transit d'électricité en France (échanges entre régions) et en Europe (échanges entre pays). Le choix de rationaliser et mutualiser la production énergétique à l'échelle européenne a été fait et en complément la valorisation de potentiels énergétiques locaux. Cela détermine le mix énergétique.
- Accompagner la transition énergétique : les pouvoirs publics mettent l'accent sur les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), moins polluantes mais intermittentes, d'où des transits momentanés importants.
- Enfin, pour assurer la sécurité du système électrique, un deuxième circuit à 400 000 volts entre Avelin et Gavrelle est nécessaire (afin de pallier à la mise hors tension du seul circuit existant soit pour l'entretien, soit suite à une panne).

Cette adaptation des réseaux électriques de 400 000 volts concerne tous les pays européens (Cf. rapport de la Commission de Régulation de l'Energie<sup>2</sup> et de la commission de Bruxelles).

### ***Les commissions : composition ? Quand se réunissent-elles ? Peut-on en faire partie ?***

- Les 5 commissions mises en place dans le cadre de cette concertation sont composées d'élus, d'experts, de représentants d'associations, de représentants de Services de l'Etat concernés ou d'organismes représentatifs ou socio-professionnels et de citoyens.
- Les commissions ont lieu dans les communes concernées par le projet. Prochaines dates :
  - **Commission Agriculture** : 8 novembre matin à Arras, en Chambre d'agriculture de région.
  - **Commission Milieux Naturels** : 12 novembre matin à Avelin (salle à confirmer).
  - **Commission Santé** : 14 novembre matin à Leforest (salle à confirmer)
  - **Commission Energie-Economie** : le 18 novembre matin (salle à confirmer)
  - **Commission Paysage** : le 19 novembre (Bersée, Salle Municipale).

### ***Pourquoi ne pas recommencer le travail des commissions en fonction des nouvelles communes concernées ?***

---

<sup>2</sup> Commission de Régulation de l'Energie ou CRE.

Les commissions thématiques ont chacune un objet d'étude (santé, paysage,...) et travaillent sur l'ensemble de la zone du projet. Recommencer le travail des commissions n'est pas utile car elles ont principalement travaillé jusqu'ici sur le choix du corridor. Pour le moment, une seule commission s'est réunie en septembre au cours de laquelle ont été abordés les critères et un certain nombre de variantes de fuseaux auxquelles les membres de commission doivent émettre un avis lors la prochaine réunion.

### ***Le tracé est déjà décidé par RTE***

Au contraire, la concertation a pour but d'examiner entre tous les acteurs et en fonction des différents aspects concernés, quel est, en l'occurrence, le fuseau qui serait de moindre impact, ce en toute transparence.

### ***Fonction des ateliers ? Pourquoi ont-ils été créés ? Quelle est leur composition ?***

Les ateliers locaux correspondant aux emprises des fuseaux alternatifs ou potentiels de la future ligne. Leur objectif est d'informer et de recueillir la parole des habitants sur leur vécu par rapport à la ligne existante et leur avis sur ces fuseaux potentiels (qualités, limites, compensations éventuelles...). Ce travail complète celui des Commissions.

Les personnes souhaitant y participer doivent transmettre leurs coordonnées à RTE ou au CRESGE. L'animation se fait par un cabinet d'études sociologiques (CRESGE) mandaté par RTE.

### ***Va-t-on avoir le compte-rendu de cette réunion ?***

Le compte-rendu sera diffusé auprès des participants et mis en ligne sur le site internet : <http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/> onglet « Ateliers locaux »

### ***Qui est RTE ? Est-il là pour faire des bénéfices ?***

RTE est une entreprise de service public contrôlé par la Commission de Régulation de l'Electricité (CRE). Tous les trois ans, le Tarif d'Utilisation du Réseau public de Transport d'Electricité (TURPE) est réévalué et validé par la CRE. A noter que le TURPE n'a fait que diminuer en euros constants depuis 2000.

### ***Comment l'information sur le projet a été relayée ?***

A l'automne 2012, RTE a contacté les maires de l'aire d'étude pour décrire le dispositif de concertation (5 commissions) et les convier à participer aux commissions. Plusieurs ont répondu favorablement.

### ***Est-il encore possible de proposer des fuseaux ?***

RTE est ouvert à toutes suggestions. Exemple : à la Commission Paysage de Mérignies, un citoyen a fait une proposition qui a été retenue comme une variante possible. RTE s'est engagé à répondre à cette proposition lors de la prochaine Commission Paysage. Toutefois, il n'est pas possible de proposer des fuseaux hors corridor.

### ***Pourquoi ne peut-on pas enfouir la nouvelle ligne électrique ?***

Des obstacles à l'enfouissement sur plusieurs plans sont notables :

- **Des obstacles techniques** : 1/ Les câbles souterrains sont moins résistants que les câbles aériens et créent des contraintes d'exploitation supplémentaires. 2/ Les temps de remise en

service de câbles souterrains sont plus longs. 3/ Aucune liaison de 400 kilovolts de cette puissance (2x 2250 MW) n'est enfouie aujourd'hui dans le monde. La puissance maxi des liaisons souterraines existantes à 400 kV est de 1 500 mégawatts.

- **Des obstacles environnementaux :** l'enfouissement nécessite des tranchées d'au moins 20 mètres de large sur un minimum de 2 mètres de profondeur, avec des impacts importants sur l'environnement et l'activité agricole (qualité des terres et drainage).
- **Des obstacles économiques :** l'enfouissement coûte environ six fois plus cher à coût complet (en incluant les pertes et les coûts de maintenance), soit un investissement de 340 millions d'€ globalisés sur une période de 10 ans.

RTE informe qu'il est possible de consulter l'étude réalisée par le Cabinet CESI pour avoir des informations supplémentaires. Plusieurs participants sont intéressés.

***Conséquence sanitaire de la présence de lignes électriques sur la population vivant à proximité ?  
Que va-t-il être fait pour les habitants proches de la ligne (entre 30 et 70m, entre 70 et 100m, entre 100 et 200m) ?***

Dans le domaine de la santé, RTE agit selon le principe de prévention :

- RTE s'engage à ce que la future ligne ne surplombe pas les habitations.
- RTE a réalisé une campagne de mesures des champs électromagnétiques au mois d'août (trois habitations sur Avelin et Moncheaux) et engagera une seconde campagne de mesures en décembre 2013 sous et à proximité de la ligne actuelle. RTE a demandé suite à la Commission Santé du 20 septembre par courrier du 4 octobre, aux élus concernés par la ligne existante et aux associations de proposer des points de mesure (habitations ou établissements recevant du public). A noter que des mesures permanentes sur l'année sont inutiles de l'avis même d'un cabinet indépendant.
- La nouvelle ligne devrait entraîner une réduction du bruit et une diminution du champ magnétique (CM). Le CM sera inférieur ou égal à 0,4 microtesla en moyenne au-delà des 70 m. La Commission Santé réfléchit aux mesures à prendre concernant les habitations potentielles situées entre 30 et 70 mètres. Un cabinet indépendant réalise en ce moment des calculs théoriques pour démontrer que la nouvelle ligne émettra moins de CM.

Les études qui sont réalisées depuis 20 ans montrent que les dégagements d'ozone émis par les câbles sont sans effet sur la santé (cf. études sur lignes, par ex. Coutiches). Par ailleurs, il n'y a pas de rayon ionisant.

***Combien d'habitations sont concernées dans chaque fuseau ?***

Un comptage est en cours à partir de Google Earth et aussi de manière précise sur le terrain. Le résultat de ce comptage sera communiqué d'ici les prochains ateliers.

***Conséquence sanitaire sur les animaux d'élevage ? Des études sur les vaches laitières montrent les effets nocifs (avortements, mammites).***

Le diagnostic zootechnique et sanitaire montre que dans l'exemple évoqué c'était davantage un problème sanitaire au sein de l'élevage pour un cas d'élevage, pour l'autre ferme l'exploitant a refusé le diagnostic. Pour la nouvelle ligne du Cotentin-Maine, tous les bâtiments à moins de 200 m ont été mis aux normes à la charge de RTE d'un point de vue équipotentialité électrique ; un diagnostic zootechnique et un diagnostic sanitaire ont également été réalisés.

RTE a un engagement avec la Chambre d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais. Un diagnostic sera réalisé sur les bâtiments d'élevage situés à moins de 200 m de la future ligne lorsque le tracé sera déterminé. Seront étudiées les améliorations possibles en matière d'équipotentialité. Egalement un audit zootechnique systématique et sanitaire sera réalisé avant la construction de la ligne et après sa mise en service avec le groupement de défense sanitaire.

***Pourquoi continue-t-on de transporter l'électricité avec des méthodes qui ont 40 ans d'âge ?  
Quelles sont les innovations de RTE en matière de transport d'électricité ?***

Au niveau de la recherche et du développement, RTE est associé à l'ensemble des gestionnaires européens, canadiens, américains, chinois, russes et latino-américains.

Aujourd'hui, les nouvelles lignes de 63 et 90 kilos volts neuves sont quasiment toujours enfouies. On sait enfouir jusqu'à 1 500 mégawatts. La puissance de 4600 mégawatts pose des problèmes techniques, économiques et environnementaux. La recherche sur les câbles à isolation gazeuse sont non concluants (risque de fuite et durée de dépannage très longue) et cette méthode est très coûteuse.

***Pourquoi ne pas utiliser les solutions de forage dirigé pour une mise en souterrain de la nouvelle ligne ?***

Les caractéristiques techniques de la ligne ne le permettent pas. Etant donné que 6 tricâbles seraient nécessaires, il faudrait à minima 6 forages dirigés. Par ailleurs, même avec des travaux en forage dirigé, des dégâts seront occasionnés dans les zones drainées ; de plus, il y aura impact sur l'hydrologie. Enfin, les surcoûts très importants subsistent: coût d'entretien, impacts environnementaux etc.

***Pourquoi l'Europe ne participe pas financièrement au projet sachant que c'est pour améliorer le transit électrique en Europe ?***

C'est le principe de subsidiarité qui s'applique : sont cofinancées par l'Europe les liaisons transfrontalières ; ici le projet est strictement national en tout cas dans son emprise.

***Quelle est l'avancée du projet ?***

- Instance Locale de Concertation le 10 juin 2013 : Validation du corridor Est.  
Commission Paysage du 28 juin : proposition de fuseaux
- Etudes des divers impacts potentiels en cours pour chaque thématique, ce qui montre que RTE cherche toutes les solutions possibles, au regard de ces impacts potentiels et mais aussi des compensations, ce conformément au Code de l'environnement.
- Avril 2014 : choix du Fuseau de Moindre Impact (FMI)
- Fin 2014-début 2015 : Tracé de Moindre Impact soumis à l'Enquête publique avec l'étude d'impact associée qui sera présentée au préalable à l'Autorité environnementale. Puis Déclaration d'utilité publique avant autorisation de travaux. Les concertations continuent : chaque pylône va être l'objet de concertation et négociation quant à son implantation, compris le mode opératoire des travaux. La concertation continuera au niveau des travaux parce que les pylônes seront dans les champs et prairies. Tout cela fait qu'il y aura poursuite de la concertation de 2014 à 2016 et début 2017, pour une mise en service prévisible fin 2017.

***Tout tracé confondu, demande est faite par un participant : quelles sont les personnes qui veulent du tracé aérien de la ligne RTE sur le territoire de la Pévèle, et en conséquence accepteraient des coupures d'électricité dans le futur ?***

L'assemblée se dit contre le projet à l'unanimité.

RTE demande de reformuler cette question sous la forme : « Qui veut dans cette salle du tracé aérien de la nouvelle ligne en remplacement de la ligne existante ; en cas de réponse négative, qui accepterait des coupures d'électricité préventives ou curatives ? »

***Pourquoi de nouveaux fuseaux du côté Est ? RTE a-t-il reçu des pressions ?***

Par rapport à la carte du corridor Est validée le 10 juin dans l'ILC<sup>3</sup>, un fuseau supplémentaire hors corridor a été ajouté sous forme de pointillé sur la carte. Il va un peu plus à l'Est, passe près de Faumont, remonte Bersée du côté de la Rue de la Clef d'Or, longe le secteur du Pavé, va au sud de la rue de la Rosière et du Hameau du Bois. Aucune pression n'a été exercée sur RTE. L'ensemble s'est fait en commission de façon transparente. RTE doit explorer tous les fuseaux potentiels.

***La ville de Mérignies est déjà impactée par une ligne électrique de 400 000 volts, en plus d'un gazoduc. Le quasi doublement de la ligne est-il raisonnable ? Bersée a aussi une ligne.***

Etude de toutes les solutions possibles conformément au Code de l'Environnement.

***Le nouveau fuseau passant par la Catoire est une solution possible au problème (hauteur de pylône) du fuseau passant par Mons-en-Pévèle, d'autant plus que le tracé au niveau de la Catoire est au point le plus bas et qu'il n'impacte pas de ZNIEFF<sup>4</sup> ?***

Les pylônes de 70 mètres peuvent être installés en haut de la butte près du château d'eau de Mons-en-Pévèle. Mais il sera nécessaire de les baliser de jour et de nuit, avec un impact supplémentaire mais techniquement réalisable. La seule raison à l'existence du nouveau fuseau est que, selon le Code de l'Environnement, toutes les solutions doivent être étudiées et passées au crible. Il faudra comparer l'ensemble des fuseaux suivant des critères bien définis et transparents, avant proposition à l'ILC.

Par ailleurs une ligne aérienne à 400 kV n'est pas incompatible avec une ZNIEFF.

***Le fuseau passe à proximité de chez moi, n'est-ce pas une aberration ?***

Non c'est un critère à prendre en compte que la proximité d'habitation, critère parmi d'autres (paysage, agriculture, économie du projet,...) pour le choix du fuseau de moindre impact.

***Quel est le coût d'entretien pendant 60 ans des 3,5 kilomètres de ligne en plus (si fuseau Est) ?***

En coût comptable, on raisonne sur 40 ans. Un principe : plus la ligne est longue, plus l'entretien est cher. En estimation, on est à environ 1,5 % du coût d'investissement d'une ligne aérienne. La ligne qui va être développée est un prototype : elle coûtera moins cher en maintenance car les isolateurs sont de composition différente que ceux installés classiquement.

***Ce projet ne revient-il pas à faire du business national afin de vendre vers l'étranger ? Au plan régional, on n'a pas d'intérêt à avoir cette ligne, notamment parce qu'elle a pu être coupée en plein hiver.***

Concernant l'import-export vers l'Allemagne, la France a importé en 2012 plus d'électricité d'Allemagne qu'elle en exporte (idem pour l'Angleterre). La ligne Avelin-Gavrelle participe à ces

<sup>3</sup> ILC : Instance Locale de Concertation.

<sup>4</sup> ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

transits vers l'Allemagne. Aujourd'hui c'est un besoin immédiat (Cf. Rapport Cap Gemini disant qu'il peut y avoir une coupure d'électricité cet hiver non pas seulement en France mais aussi dans d'autres pays d'Europe).

La ligne existante a effectivement été mise hors tension à la fin de l'hiver dernier. Cela était dû aux travaux de réparation du câble de garde, qui était en avarie depuis mars 2012. Cette coupure « volontaire » a été étudiée (en collaboration avec les acteurs du système électrique tant français, qu'européens tels que les GRT belge, anglais et allemand) pendant plusieurs mois et a été calée pendant deux semaines pendant lesquelles des moyens de production régionaux ont également été mis hors service pour des travaux de maintenance.

***Pourquoi ne pas faire le transfert énergétique Allemagne-France par des câbles sous-marins ?***  
C'est une question intéressante à traiter dans la Commission Energie-Economie.

***Il y a le canal qui passe, pourquoi ne pas utiliser le grand canal nord ?***  
Le canal passe à Dourges, or on doit aller jusqu'au poste de transformation d'Avelin.

***Le long des autoroutes on trouve des triples voies énergétiques. Pourquoi passer en campagne ?***  
Cela a été étudié. Trop d'habitations seraient à proximité voire surplombées.

### **Conclusions de la réunion de la part du Garant et demandes à RTE**

---

- Le garant observe que de nombreuses questions sur le projet lui-même ont été posées et auxquelles il a répondu.
- Il demande que la carte de référence présentant les alternatives de fuseaux soit communiquée d'ici le 31 octobre.
- Le garant demande de faire apparaître sur le site internet dédié au projet les informations relatives aux ateliers (rôle, composition, date des réunions, lieux, la carte de référence etc...).
- Le garant demande à RTE d'examiner la question d'un délai supplémentaire au processus de concertation en cours.
- Le garant demande que soit fournie une liste complète des coordonnées des participants.
- Le garant demande à ce que la question du transfert énergétique Allemagne-France par câble sous-marin soit étudiée (par exemple dans le cadre de la Commission Energie-Economie).
- Le garant demande à ce que soit étudiée la question de proximité de la ligne au regard des habitations et qu'il en soit rendu compte au présent Atelier.

**Prochain Atelier local le 28 novembre 2013 de 18h à 21h  
Lieu : Hameau de la Becque à Avelin, 14 Rue de la Becque**